



## **FORMATION CONTINUE POUR LES ÉLU.E.S AU NIVEAU COMMUNAL**

Pour être candidat.e pour un siège au conseil municipal ou au conseil général, il n'est pas nécessaire d'avoir à l'avance une connaissance approfondie de tous les futurs domaines de responsabilité. La formation d'un nouveau conseil est similaire au démarrage d'une nouvelle activité professionnelle: les nouvelles et nouveaux élu.e.s sont accompagné.e.s par l'administration communale.

En outre, divers instituts et organisations proposent des formations, des cours et des ateliers ciblés dans différents domaines. Il s'agit par exemple d'offres dans le domaine de l'aménagement du territoire ou de sujets tels que le travail médiatique et la communication. Les élu.e.s peuvent ainsi bénéficier d'une formation continue complète, ce qui est également extrêmement précieux dans leur propre CV.

Ci-dessous une sélection d'offres de formation continue:

Institut de Hautes Études en Administration Publique IDHEAP

Brevet Fédéral de Spécialiste en administration publique

Centre de formations pratiques pour l'action publique

CAS Public Management

Formations de l'Office cantonale pour l'égalité

Centre Valaisan de Perfectionnement Continu CVPC